



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-95575>

Département(s) de publication : **50, 14**

Annonce n° **25-95575**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-95409

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de La Hague

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20006541500016

Ville : La Hague

Code postal : 50442

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 50, 14

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Entretien et Aménagements des équipements sportifs extérieurs de la commune de la Hague

Code CPV principal - Descripteur principal : 77314000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique) La forme retenue pour l'exécution du contrat est à bons de commande sans seuil minimum annuel et avec seuil maximum annuel mono-attributaire en application des articles R2162-2, R2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique. Chaque marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification. Chaque marché est reconductible 3 fois de manière tacite pour les mêmes montants et pour la même durée de 12 mois

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Visite obligatoire, Après la mention : Les entrepreneurs devront effectuer une visite obligatoire, Ajouter : La visite obligatoire concerne uniquement le lot 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/08/2025